

[WIN] - [PAY] Comment calculer l'imposable d'un agent ?

Pour calculer le net imposable d'un agent, il faut partir du total brut et soustraire les cotisations salariales déductibles :

- les cotisations sociales de l'URSSAF ;
- les cotisations sociales à la retraite (IRCANTEC ou CNRACL + RAFP le cas échéant) ;
- la cotisation de CSG non imposable.

À cette base, il faudra ajouter les parts patronales de mutuelles (le cas échéant).

En cas d'heures complémentaires ou supplémentaires, le calcul est plus complexe (cf. exemples ci-dessous)

I Exemple pour un agent CNRACL

II Exemple pour un agent IRCANTEC

III Cas particuliers

- a) Présence de parts patronales des mutuelles
- b) Présence d'heures supplémentaires ou complémentaires

AGENT CNRACL

AGENT IRCANTEC

CDD inférieur à deux mois ou à terme imprécis

I Exemple pour un agent CNRACL :

CNRACL.png



Net imposable = $1235,10 - 82,52 - 128,32 - 5,44 = 1018,82\text{€}$

II Exemple pour un agent IRCANTEC :

IRCANTEC.png



Net imposable = 1616.67-108.01-6.47-111.55-45.27=1345.37€

III cas particuliers

a) Présence de parts patronales des mutuelles

IRACNTEC_Mutuelle.png



Net imposable = 1616.67-109.22-6.54-112.78-45.76+17.78=1360.15€

b) Dans le cas d'heures supplémentaires ou complémentaires :

Celles-ci sont désocialisées (aucune cotisation sociale n'est appliquée) et défiscalisées (elles ne sont pas imposables).

Le calcul se fait à partir du salaire brut SANS les heures défiscalisées auquel on ôte les cotisations déductibles puis on rajoute l'exonération sociale et enfin on réintègre la part de CSG non imposable appliquée aux heures défiscalisées.

AGENT CNRACL

exon_rations.png

On part du salaire brut SANS les heures défiscalisées : $1184,89+50,21+57,14 = 1292,24$

puis on ôte les cotisations déductibles : $-(88,24+128,32+5,44+4,28) = -226,28$

puis on rajoute l'exonération : **+1.43**

enfin on réintègre la part de CSG non imposable appliquée aux heures défiscalisées : $28,50 * 98,25\% * 6,8\% = +1,90$

Net imposable = $1292,24-226,28+1,43+1,90 = 1069,29\text{€}$

AGENT IRCANTEC

Code	Libellé	T. sal	T. pat	Base	Cotis. sal.	Charges	Montant
Traitement brut				1616,67			1616,67
3002	H.SUP. 14PREM.	13,3100		1,00			13,31
3008	RAPPEL TRAIT. BRUT						0,00
Total brut fiscal							1629,98
3200	C.S.G. 98.25 %	2,4000	0,0000	1601,46	-38,43	0,00	
3201	CSG NON IMPOSABLE 98.25%	6,8000	0,0000	1601,46	-108,90	0,00	
3202	R.D.S. 98.25 %	0,5000	0,0000	1601,46	-8,01	0,00	
3204	MALADIE TOT. REG. GEN.	0,0000	7,0000	1629,98	0,00	114,10	
3205	CONT. SOLID. AUTO. REG. GEN.	0,0000	0,3000	1629,98	0,00	4,89	
3206	ALLOC. FAMILI. TOT. REG. GEN.	0,0000	3,4500	1629,98	0,00	56,23	
3207	ACCIDENT DU TRAVAIL	0,0000	1,6000	1629,98	0,00	26,08	
3208	FNAL REG. GEN. 0.10 <20	0,0000	0,1000	1629,98	0,00	1,63	
3214	VIEILLESSE TOT. REG. GEN.	0,4000	1,9000	1629,98	-6,52	30,97	
3215	VIEILLESSE PLAFOND REG. GEN.	6,9000	8,5500	1629,98	-112,47	139,36	
3233	ALLOC. FAMILI. TOT. COMPL. REG. GEN.	0,0000	1,8000	1629,98	0,00	29,34	
3235	MALADIE. TOT. COMPL.	0,0000	6,0000	1629,98	0,00	97,80	
3250	IRCANTEC AUX TR A	2,8000	4,2000	1629,98	-45,64	68,46	
3263	CDG REG. GEN.	0,0000	0,0000	1629,98	0,00	0,00	
3264	CNEPT REG. GEN.	0,0000	0,0000	0,00	0,00	0,00	
3333	EXO HS LFSS2019	10,1000	0,0000	13,31	1,34	0,00	
Total des cotisations					-318,63	568,86	
Net imposable							1345,37
3788	PRELEVEMENT A LA SOURCE	0,0000		1345,37			0,00
Net à payer							1311,35

On part du salaire brut SANS les heures défiscalisées : **1616.67**

puis on ôte les cotisations déductibles : $-(108,9+6,52+112,47+45,64) = -273,53$

puis on rajoute l'exonération : **+1,34**

enfin on réintègre la part de CSG non imposable appliquée aux heures défiscalisées : $13,31 \times 98,25\% \times 6,8\% = +0,89$

Net imposable = $1616,67 - 273,53 + 1,34 + 0,89 = 1345,37\text{€}$

Note :

Il existe un abattement applicable pour les contrats courts (CDD inférieur à deux mois ou à terme imprécis)

Depuis le 1er janvier 2022, le montant de l'abattement est fixé à 688 €. Il est égal à la moitié d'un SMIC mensuel net imposable non proratisé quelque soit le nombre de jours du contrat CDD sur un mois de paie.